

Convention de mini stage

Lycée Professionnel

① Procédure

- La famille ou l'établissement d'origine complète ce document et nous l'adresse **au plus tard une semaine avant la date du mini stage**.

Convention à renvoyer à : Secrétariat lycée professionnel
Lycée Saint Félix – La Salle
27, rue du Ballet - BP 60105
44010 NANTES Cedex 1
02.44.76.35.00 - etudelyceepro@stfelixlasalle.fr

- Après réception de la convention, nous la validons et adressons un exemplaire à l'établissement d'origine et à la famille.
- L'élève se présente avec ce document, au jour et à l'adresse qui lui seront précisés.

② Vos coordonnées

ELEVE STAGIAIRE	Nom : Prénom :
RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE	Nom : Prénom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Portable : Email :
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	Nom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Télécopie : Chef d'Etablissement :

Vous êtes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collégien en classe de 3 ^{ème} | <input type="checkbox"/> Lycéen en classe de : |
| <input type="checkbox"/> Lycéen en classe de 3 ^{ème} Prépa pro | <input type="checkbox"/> Terminale CAP |
| | <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle |
| | <input type="checkbox"/> Seconde générale et technologique |

③ Date et horaire du mini-stage

Cochez la date de votre choix

MERCREDI 7 FEVRIER 2018 **MERCREDI 28 MARS 2018** **MERCREDI 16 MAI 2018**

Accueil : 14h00 / Fin du mini-stage : 16h30

④ Choix de la filière à découvrir

- Bac pro COMMERCE
 - Bac pro EDPI Etude et Définition de Produits Industriels
 - Bac pro GA Gestion Administration
 - Bac pro GPPE Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
 - Bac pro MEI Maintenance des Equipements Industriels
 - Bac pro MELEC Métier de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
 - Bac pro PCEPC Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers-Cartons
 - Bac pro SN Systèmes Numériques
 - Bac pro VENTE
-
- CAP APH Agent de Propreté et d'Hygiène
 - CAP ATMFC Assistant Technique en Milieu Familial ou Collectif
 - CAP EVS Employé de Vente Spécialisé
 - CAP PRO ELEC Préparation & Réalisation d'Ouvrages Electriques

Vous pouvez vous réinscrire et remplir une nouvelle convention de mini-stage, si vous souhaitez découvrir une autre filière un autre jour.

⑤ Articles

Article 1

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

L'élève stagiaire pourra être intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel.

L'élève ne fera en aucun cas usage d'une machine dite "dangereuse" au regard du code du travail.

Article 2

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue.
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

Article 3

Le responsable légal de l'élève stagiaire s'engage :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée d'accueil,
- à venir chercher l'élève au lycée d'accueil, si besoin était, à tout moment durant le mini-stage,
- si l'élève déjeune au lycée et si la prise en charge n'est pas assurée par l'établissement, à remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas,
- à consentir à la diffusion ou l'utilisation de l'image de l'élève, dans le cadre de l'activité scolaire du mini stage pour le site internet de l'établissement.
- à assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable,
- à informer l'établissement d'origine et le lycée d'accueil en cas de retard, d'empêchement ou d'absence au mini-stage.

Article 4

Le lycée d'accueil s'engage :

- à informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux activités conduites à l'atelier,
- à informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- à informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Article 5

L'établissement d'origine s'engage :

- à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour,
- à régler le coût de la restauration en cas de non prise en charge par l'élève.

⑥ Signatures

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 5 articles.

Le Chef d'Etablissement du collège/lycée d'origine	Le Chef d'Etablissement du lycée d'accueil
Date : Signature	Date : Signature
L'élève stagiaire	Le responsable légal de l'élève
Date : Signature	Date : Signature

⑦ Validation du mini-stage - Partie réservée à l'administration

L'élève stagiaire est accepté en mini-stage et devra se présenter à 13 h 30 le :

MERCREDI 7 FEVRIER 2018 **MERCREDI 28 MARS 2018** **MERCREDI 16 MAI 2018**

Sur le site du : **Lycée professionnel St Félix - la Salle**
14 rue du Ballet
NANTES
Tel : 02.44.76.35.30